

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SEJS DU 8 NOVEMBRE 2022 RAPPORT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Le 17 novembre 2022,

Nous soussignés, **Sébastien DARTAI**, **Thierry LASSERRE** et **Philippe BAYLAC** avons procédé à la vérification des opérations de vote consécutives à l'assemblée générale du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), qui s'est tenue le 8 novembre 2022. Comme annoncé un mois avant conformément aux statuts le 8 octobre 2022 un mois avant par le message 2022-23S et comme exposé dans le message 2022-30S adressé aux syndiqués le 5 novembre 2022, les opérations se sont déroulées par voie électronique en recourant au logiciel BALOTILO. Nous avons ainsi vérifié :

- **La liste électorale**, chacun des 107 syndiqués au 8 novembre 2022 disposant d'une seule adresse mail lui permettant de voter ;
- **Le respect du quorum de 67%**, ce dernier étant apprécié en fonction du taux de participation. La participation est de 82 votants pour 107 électeurs. Le taux de participation s'élève à 77%, soit au-dessus des 67% exigés pour tenir statutairement une assemblée générale extraordinaire ;
- **Le respect du secret des opérations de vote**, la case « vote à bulletin secret » ayant été cochée sur le logiciel avant le lancement du vote ;
- **La régularité de la durée des opérations de vote** ouvertes le 8 novembre 2022 à 23h30 et clôturées, comme annoncé dans le message 2022-31S du 8 novembre, le 15 novembre 2022 à 23h59.

Pour conclure, nous validons les résultats ci-après tels qu'ils apparaissent sur le logiciel BALOTILO après clôture des opérations de vote.

Sébastien DARTAI



Thierry LASSERRE

Signé

Philippe BAYLAC



Résultats

Modification des statuts du SEJS

Fin de l'élection : mercredi 16 novembre 2022 à 00h00
107 électeurs inscrits.

Chers collègues syndiqués,

Pour faire suite à l'invitation lancée le 8 octobre 2022 par le message 2022-23S, je vous informe que **mardi 8 novembre à 18h00 s'est tenue en visio de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) visant à modifier les statuts du SEJS. Les participants à cette visio ont apporté quelques modifications au projet de modifications qui vous a été présenté dans les messages 2022-23S et 2022-30S.**

De manière, générale, les principaux changements sont les suivants :

- Effectifs du bureau national (BN) légèrement réduits et suppression du collège des emplois de direction ;
- Assouplissement des règles de quorum (pour une AG extraordinaire, passage de 2/3 à la moitié, pour une AG ordinaire, passage de la moitié à aucun quorum sauf maintien d'un quorum de la moitié pour l'élection des membres du BN) ;
- Suppression des pouvoirs, dans une optique de plus grande démocratisation sauf AG extraordinaire de dissolution ;
- Quelques actualisations (par exemple mention de l'engagement) pour être en phase avec la réalité des services ;
- Mention reprise dans le décret relatif aux autorisations spéciales d'absence pour faciliter la participation au congrès des syndiqués.

En bref, l'objectif est de rendre le fonctionnement syndical plus fluide, plus démocratique et mieux adapté à la situation actuelle.

Pour mémoire, il est nécessaire de disposer d'un quorum des 2/3 des membres du syndicat pour que cette AGE puisse valablement se tenir. Concrètement, cela signifie que les 2/3 des membres (soit plus de 72 membres sur les 107 actuels) au moins devront avoir voté. **Le vote se déroulera sous format électronique du 8 (23h30) au 15 novembre (23h59).** Le système de vote implique une adresse mail par votant. **De manière préférentielle, l'adresse retenue est l'adresse mail personnelle.**

Vous allez recevoir d'ici quelques minutes un message de l'application BALOTILO vous invitant à voter (des relances aussi seront périodiquement à ceux qui n'ont pas encore voté avant la date butoir). D'avance, merci de votre participation.

Participation : 77% (82 votes exprimés)

[Évènements »](#)

Résultats

Traces des votes exprimés

Approuvez-vous la modification des statuts du SEJS présentée à l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2022

Le «oui» l'emporte à 98% sur le «non» (2%).

Nombres de voix :

Oui : 79

Non : 2

Ne se prononce pas : 1